



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière adjointe par intérim de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **6 février 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90003**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du lot 6 338 737, situé sur la future rue Stewart, dans la zone RU-64, vise l'aménagement d'un logement d'appoint dérogatoire. L'article 4.3 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un logement d'appoint doit être muni d'une entrée extérieure distincte et que cette entrée extérieure doit être localisée sur un mur donnant sur la cour latérale, la cour avant secondaire ou la cour arrière du terrain. L'élément dérogatoire est donc le logement d'appoint projeté qui ne possède pas d'entrée extérieure distincte (l'entrée extérieure sera celle du logement principal) et dont l'entrée sera située sur le mur avant du bâtiment principal et donnera sur la cour avant du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 6 février 2023 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17^e JOUR DE JANVIER 2023



Greffière adjointe par intérim,
Mélanie Poirier